



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance extraordinaire du 11 juillet 2017

– 2^e –

PRÉSENTS : M. Ben Valkenburg, vice-président
Mmes Diane Beudet
Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
Julie Wagner
M. Jocelyn Pauzé

ABSENTS : Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
M. Kenneth George

**Sont aussi
présents :**

M. Robert Gendron, directeur général
M^e France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle

Sont invités : Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité,
unité 3
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service
des ressources financières
M. Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des
ressources matérielles
Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de
l'information
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

1. Adoption de l'ordre du jour

Le vice-président du comité exécutif, M. Ben Valkenburg, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– retirer l'article suivant :

DG-01-341 Direction générale – nomination à un poste de direction –
Services éducatifs

- retirer les articles suivants de la rubrique « Information » :
 - c) A-33-1078 Service des ressources matérielles – école Louis-Colin – honoraires supplémentaires dans le cadre de l’agrandissement et de la rénovation
 - d) A-34-2815 Service du secrétariat général – contrats – bilan des dépassements de coûts

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- DG-01-340 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de juin 2017
- 2- DG-01-342 Direction générale – Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – cotisation annuelle 2017-2018
- 3- A-29-1828 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création d’un poste – modification au plan de l’effectif 2017-2018
- 4- A-31-3222 Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – imperméabilisation des fondations et réhabilitation des sols – appel d’offres 25-2423P – annulation de l’appel d’offres
- 5- A-31-3247-A Service des ressources financières – services de patrouille et de gardiennage – appel d’offres 15-164P – état de la situation et autorisation de prolongation de l’entente
- 6- A-31-3262 Service des ressources financières – école Louise-Trichet – réfection des blocs sanitaires – appel d’offres 25-2450P – attribution d’un contrat
- 7- A-31-3269 Service des ressources financières – services spécialisés en intervention d’urgence lors des sinistres et travaux après sinistre à taux horaires (dégât d’eau) – appel d’offres 15-235P – annulation de l’appel d’offres
- 8- A-31-3270 Service des ressources financières – service de navettes et de transport scolaire – appel d’offres 27-541P – attribution d’un contrat
- * 9- A-32-180 Service des technologies de l’information – personnel cadre – nomination au poste de direction adjointe

- 10- A-33-1077 Service des ressources matérielles – 1111, rue Berri – travaux de sécurisation de la maçonnerie du bâtiment
- 11- A-33-1079 Service des ressources matérielles – école Saint-Justin – travaux supplémentaires dans le cadre du revêtement d’une rampe d’accès
- * 12- A-34-2807 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité
- * 13- A-34-2808 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité
- 14- A-34-2814 Service du secrétariat général – entente avec la Fondation CSDM et Kids Code Jeunesse – projet d’alphabétisation numérique
- 15- A-34-2798 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2017
- 16- Information :
 - a) A-31-3169 Service des ressources financières – situation des créances et comptes clients au 31 décembre 2016
 - b) A-33-1076 Service des ressources matérielles – École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal (EMEMM) – climatisation temporaire
- 17- Période réservée aux membres du comité exécutif

1. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de juin 2017

Document déposé : Rapport DG-01-340 en date du 5 juillet 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour le mois de juin 2017;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER la dépense de fonction du directeur général pour le mois de juin 2017, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

2. Direction générale – Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – cotisation annuelle 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-01-342 en date du 7 juillet 2017
de M^e Sylvie Gallant concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est membre de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale de la FCSQ a déterminé, conformément aux règlements généraux en vigueur, que la cotisation 2017-2018 serait égale à celle de l'année 2016-2017 et majorée de 2,7 %;

CONSIDÉRANT que pour la CSDM cette cotisation est de 387 583,18 \$;

CONSIDÉRANT que la totalité de cette cotisation annuelle 2017-2018 est payable avant le 30 septembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (R2011-1), le comité exécutif a le pouvoir d'autoriser le paiement de cette cotisation;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'AUTORISER le paiement de la cotisation annuelle 2017-2018 à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), au montant de 387 583,18 \$;
- 2^o de CONFIER le mandat au Service des ressources financières de procéder au paiement de cette cotisation avant le 30 septembre 2017.

3. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création d'un poste – modification au plan de l'effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1828 en date du 6 juillet 2017
de Mme Geneviève Charette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que certains de ces élèves ont besoin d'un soutien spécifique pour assurer leur sécurité et leur santé à l'école;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que ce poste était prévu au plan de l'effectif 2017-2018 de l'école Léonard-De Vinci et qu'il n'aurait pas dû être aboli par le Bureau de dotation;

CONSIDÉRANT que l'école possède les fonds nécessaires au fonds 1 pour financer la création du poste de technicien en éducation spécialisée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisé à l'école Léonard-De Vinci;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et le personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

4. Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – imperméabilisation des fondations et réhabilitation des sols – appel d'offres 25-2423P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3222 en date du 4 juillet 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'imperméabilisation des fondations et la réhabilitation des sols à l'école Édouard-Montpetit;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles, prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT l'écart très important entre les estimations des professionnels et le montant de la seule soumission reçue;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la négociation du prix soumis entre la CSDM et l'entrepreneur *G. Guliani inc.*, l'écart entre le nouveau prix soumis et les estimations reste important;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 25-2423P visant l'imperméabilisation des fondations et la réhabilitation des sols à l'école Édouard-Montpetit;

2^o d'AUTORISER le Service des ressources matérielles de la CSDM à refaire un appel d'offres, en tout ou en partie, pour ces travaux au moment où il le jugera le plus opportun.

5. Service des ressources financières – services de patrouille et de gardiennage – appel d'offres 15-164P – état de la situation et autorisation de prolongation de l'entente

Document déposé : Rapport A-31-3247-A en date du 4 juillet 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour retenir les services d'une agence de sécurité pour assurer les services de patrouille et de gardiennage des établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a été accordé au *Groupe de sécurité Garda SENC (Garda)* le 1^{er} septembre 2015;

CONSIDÉRANT que ce contrat pour assurer les services de patrouille et de gardiennage des établissements de la CSDM venait à échéance le 1^{er} septembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prolongation de l'entente de service a été faite à *Garda*;

CONSIDÉRANT que la demande de prolongation de l'entente de service a été acceptée le 9 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que les dépenses encourues pendant cette prolongation s'élèvent à près de 1 197 476,17 \$ en date du présent rapport;

CONSIDÉRANT que ces dépenses additionnelles sont essentielles afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens à la CSDM;

CONSIDÉRANT les négociations et la proposition d'entente conclue entre la CSDM et *Garda* au mois de juin 2017;

CONSIDÉRANT que les documents pour la publication du nouvel appel d'offres visant à assurer les services de patrouille et de gardiennage des établissements de la CSDM sont en cours de préparation;

CONSIDÉRANT que la publication du nouvel appel d'offres visant à assurer les services de patrouille et de gardiennage des établissements de la CSDM aura lieu à la fin du mois d'août 2017;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'ENTÉRINER la prolongation de l'entente négociée le 9 septembre 2016 pour assurer les services de patrouille et de gardiennage des établissements de la CSDM avec le *Groupe de sécurité Garda SENC* et de PERMETTRE la prolongation de celle-ci jusqu'à l'octroi d'un nouveau contrat à la suite d'un nouvel appel d'offres au printemps 2017;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré, selon les négociations du mois de juin 2017, à *Groupe de sécurité Garda SENC* pour assurer les services de patrouille et de gardiennage des établissements de la CSDM jusqu'à l'attribution d'un nouveau contrat à la suite d'un appel d'offres public. La valeur estimée de ce contrat de gré à gré est de 805 000 \$.

6. Service des ressources financières – école Louise-Trichet – réfection des blocs sanitaires – appel d'offres 25-2450P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3262 en date du 6 juillet 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des blocs sanitaires à l'école Louise-Trichet;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien (2016-2017);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 587 070 \$ plus taxes à l'entrepreneur 2862-5622 *Québec inc. (Le Groupe St-Lambert)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des blocs sanitaires à l'école Louise-Trichet;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

7. Service des ressources financières – services spécialisés en intervention d'urgence lors des sinistres et travaux après sinistre à taux horaires (dégât d'eau) – appel d'offres 15-235P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3269 en date du 5 juillet 2017 de Mme Nathalie Sauvé et de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour désigner un ou plusieurs entrepreneurs pour effectuer des interventions d'urgence lors des sinistres et travaux après sinistre à taux horaires (dégât d'eau);

CONSIDÉRANT que six soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que cinq des six soumissions reçues sont non conformes;

CONSIDÉRANT que le sixième soumissionnaire est non admissible;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 15-235P pour des services spécialisés en intervention d'urgence lors des sinistres et travaux après sinistre à taux horaires (dégât d'eau);
- 2° de PUBLIER un nouvel appel d'offres pour ce type de services au moment jugé le plus opportun par le Service des ressources matérielles requérant de ces services.

8. Service des ressources financières – service de navettes et de transport scolaire – appel d'offres 27-541P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3270 en date du 10 juillet 2017 de M. Christian Ouellet et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'entreprises de transport afin d'offrir un service de navettes par autobus scolaires aux élèves de trois écoles (réparties en trois lots);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale couvrira la période du 28 août 2017 au 21 juin 2018, avec possibilité de deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que sept soumissions ont été reçues et que quatre soumissions ont été déclarées admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que des informations additionnelles sont requises pour préciser les termes du contrat du lot 1 pour le service de navette de la clientèle de l'école Saint-Gérard vers l'école Georges-Vanier;

CONSIDÉRANT qu'*Autobus Idéal inc.* a présenté le prix le plus bas pour les lots 2 et 3;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour réaliser le contrat;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres pour le lot 1 qui prévoyait le service de navette entre les écoles Saint-Gérard et Georges-Vanier;
- 2° de REPRENDRE immédiatement le processus d'appel d'offres public pour le lot 1 dans le but d'assurer le service de navette entre les écoles Saint-Gérard et Georges-Vanier pour la période du 28 août 2017 au 21 juin 2018, sur les bases des précisions requises identifiées au rapport;
- 3° d'ATTRIBUER les contrats suivants pour effectuer des circuits de transport scolaire par autobus :

Lot 2 : un contrat d'une année au montant de 241 800 \$ plus taxes à *Autobus Idéal inc.* pour effectuer le transport scolaire des élèves de l'école Saint-Nom-de-Jésus pour l'année 2017-2018;

Lot 3 : un contrat d'une année au montant de 120 900 \$ plus taxes à *Autobus Idéal inc.* pour effectuer le transport scolaire des élèves de l'école Saint-Albert-le-Grand pour l'année 2017-2018;

Ces contrats sont assortis de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

*9. Service des technologies de l'information – personnel cadre – nomination au poste de direction adjointe

Document déposé : Rapport A-32-180 en date du 6 juillet 2017
de Mme Lucie Perreault concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

10. Service des ressources matérielles – 1111, rue Berri – travaux de sécurisation de la maçonnerie du bâtiment

Document déposé : Rapport A-33-1077 en date du 7 juillet 2017
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, le 13 février 2017, lors d'une inspection des façades du bâtiment situé au 1111, rue Berri, il a été constaté qu'un bandeau de briques au couronnement, à l'endroit où naguère était la corniche, avait été posé dans un plan incliné vers l'extérieur, et ce, sans attaches apparentes au massif de maçonnerie et que cette situation serait présente sur les quatre façades du bâtiment d'origine;

CONSIDÉRANT que la condition dangereuse du bâtiment a été déclarée à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) par le professionnel qui faisait un bilan de santé du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM), le 7 février 2017, avait attribué à la firme *Bergeron Bouthillier Architectes* un contrat pour la production d'un plan de sécurisation et la mise en place de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que la CSDM, le 31 mars 2017, avait attribué à l'entrepreneur *Saint-Denis-Thompson* un contrat d'une valeur de 51 049,37 \$ plus taxes, pour la mise en place de mesures de sécurité, ainsi que pour accompagner les professionnels dans l'expertise;

CONSIDÉRANT que selon les conditions du contrat, si l'entrepreneur *Saint-Denis-Thompson* n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés et qu'il le signifie à la CSDM, ces travaux peuvent être proposés à l'entrepreneur suivant, selon les priorités établies à la suite du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la valeur du contrat annuel en lien avec l'appel d'offres 15-207P est de 51 049,37 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense est déjà budgétée, comme présenté à l'annexe H du plan directeur 2017-2022;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'exécution, par l'entrepreneur homologué – dans le cadre de son contrat à exécution sur demande –, de travaux de sécurisation de la maçonnerie du bâtiment, travaux dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

11. Service des ressources matérielles – école Saint-Justin – travaux supplémentaires dans le cadre du revêtement d’une rampe d’accès

Document déposé : Rapport A-33-1079 date du 7 juillet 2017
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l’entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée* pour l’aménagement d’un palier extérieur et d’une rampe d’accès à l’école Saint-Justin, située au 5005, rue Mousseau, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la direction de l’école signale que la rampe est dangereuse, causant la chute des élèves lors de la récréation;

CONSIDÉRANT qu’à ce jour, tous les travaux planifiés ont été achevés;

CONSIDÉRANT que le représentant *SIKA CANADA inc.* recommande l’ajout d’une couche abrasive afin d’avoir un résultat plus antidérapant;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 23 de la séance du 7 juin 2016 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera imputée au budget d’investissement et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l’entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée* la somme associée à l’ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de revêtement d’une rampe d’accès à l’école Saint-Justin, somme qui s’élève à 8 063 \$ plus taxes;
- 2° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer des honoraires professionnels additionnels relatifs aux interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de revêtement d’une rampe d’accès à l’école Saint-Justin, somme qui s’élève à 2 000 \$ plus taxes.

*12. Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-2807 en date du 10 juillet 2017
de M^e Sylvie Gallant et de M^e Geneviève Laurin
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*13. Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-2808 en date du 10 juillet 2017
de M^e Sylvie Gallant et de M^e Geneviève Laurin
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

14. Service du secrétariat général – entente avec la Fondation CSDM et Kids Code Jeunesse – projet d'alphabétisation numérique

Document déposé : Rapport A-34-2814 en date du 9 juillet 2017
de M^e France Pedneault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le projet Code MTL mis sur pied par la Fondation CSDM;

CONSIDÉRANT que ce projet d'alphabétisation numérique par la programmation visuelle sera offert aux élèves de 3^e et de 4^e année du primaire;

CONSIDÉRANT que la participation de la CSDM est nécessaire au bon déroulement du projet, notamment par la participation des Services éducatifs et du Service des technologies de l'information;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER l'entente de partenariat proposée en annexe;
- 2° d'en AUTORISER la signature par la présidente et la secrétaire générale.

Le commissaire Ben Valkenburg s'abstient.

15. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2017

Document déposé : Rapport A-34-2798 en date du 14 juin 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d’avril 2017;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d’APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d’avril 2017, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

16. Information :

- a) A-31-3169 Service des ressources financières – situation des créances et comptes clients au 31 décembre 2016
- b) A-33-1076 Service des ressources matérielles – École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal (EMEMM) – climatisation temporaire

17. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 13 h 55.

* Les rapports précédés d’un astérisque seront également à l’ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 20 août 2017.